



Fonctionnement 2019/2020 pour les mercredis loisirs de : Amance, Dommartin-sous-Amance, Laître-sous-Amance, Agincourt, Bouxières-aux-Chênes et Eulmont

Chers parents d'élèves,

Le SIS du Grand Couronné et les communes d'Eulmont et de Bouxières-aux-Chênes organisent un service d'accueil des enfants. Il a lieu sur le site de la nouvelle école du Pain de Sucre à Agincourt, est encadré par des animateurs et animatrices des services périscolaires d'Eulmont et du SIS du Grand Couronné, et dirigé par Laura Gabriel, l'actuelle directrice à Eulmont.

L'équipe d'animation travaille déjà activement à l'accueil de vos enfants et les programmes d'activités vous seront proposés avant chaque période.

Cet accueil de loisirs s'appuiera sur les principes suivants :

- répondre à toutes les exigences de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour faire partie du contrat enfance jeunesse du territoire et maintenir un partenariat avec la CAF
- proposer des temps d'animation
- adapter les temps d'animation à l'âge et aux besoins de l'enfant
- organiser des temps de réunion et de préparation assurant une cohérence de projet
- initier une collaboration avec les associations des villages, les parents d'élèves et les habitants désireux d'apporter leurs savoirs
- créer des liens entre les enfants des différents villages.
- investir régulièrement dans du matériel pédagogique adapté à l'accueil des enfants

(Pour toutes informations complémentaires, contacter la mairie d'Eulmont, de Bouxières-aux-Chênes ou le SIS du Grand Couronné)

Horaires :

Horaires	Organisation
7h30 – 9h00	Accueil échelonné (si besoin, petit déjeuner tiré du sac)
9h00 – 11h30	Activités (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps)
11h30 – 12h00	Départs et arrivées échelonnés des enfants
12h00 – 13h30	Pause méridienne (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps)
13h30 – 14h00	Départs et arrivées échelonnés des enfants
14h00 – 17h00	Activités (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps)
17h00 – 18h30	Départ échelonné

Inscription :

Dossier d'inscription :

Pour inscrire vos enfants, les dossiers seront distribués dans les classes, ou disponibles à la mairie d'Eulmont, de Bouxières-aux-Chênes, ou dans les bureaux du SIS. Le dossier est à compléter et à retourner auprès des services périscolaires d'Eulmont et du SIS du Grand Couronné, à la mairie d'Eulmont ou dans les bureaux du SIS. Tout enfant non inscrit ne pourra en aucun cas être accueilli. L'inscription est effective lorsque le dossier est complet et validé par nos soins. L'inscription des enfants issus des communes organisatrices est prioritaire.

Documents à fournir : Avant le 28 juin pour la rentrée de Septembre

une permanence d'information a lieu **mardi 25 juin** au centre polyvalent d'Eulmont **de 17h à 18h30** ou à l'école du Pain de Sucre d'Agincourt **de 16h30 à 18h00**.

- Pour les **enfants déjà inscrits** dans les accueils périscolaires du SIS Grand Couronné ou d'Eulmont,
 - remettre uniquement la **fiche d'inscription** ci-jointe.
- Pour les **enfants non inscrits** dans les accueils périscolaires d'Eulmont et du SIS du Grand Couronné, remettre tous ces documents téléchargeables sur les sites de la mairie d'Eulmont, de Bouxières-aux-Chênes ou du SIS du Grand Couronné :
 - La **fiche d'inscription** pour l'année 2019-2020 (ci-jointe)
 - La **fiche renseignement famille**, dûment complétée et signée.
 - La **fiche de renseignements sanitaires** de l'enfant dûment complétée.
 - La photocopie **des vaccins du carnet de santé** avec le nom de l'enfant.
 - Une copie de **l'attestation d'assurance de l'enfant**.
 - Une attestation CAF, indiquant le quotient familial si nécessaire, par défaut le quotient familial maximum sera appliqué.
 - Pour tous traitements médicaux : joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). En cas d'auto médication merci de le préciser sur l'ordonnance.

Les plannings d'inscription des enfants:

- Pour des **besoins réguliers** chaque mercredi sur l'année, remplir le **planning annuel 2019 /2020** dans le dossier d'inscription.
- Pour des **besoins qui varient**, remplir la **fiche d'inscription** avant chaque période.
- Pour les **changements**, les communiquer au plus tard le mercredi de la semaine A pour la semaine B.

- Les fiches d'inscription et programmes d'activités sont communiqués aux familles pendant les vacances scolaires par mail ou sur le lieu d'accueil des enfants.
- Vous pouvez communiquer les inscriptions : par mail eulmont-periscolaire@orange.fr, sur le lieu d'accueil (école du Pain de Sucre à Agincourt), à la mairie d'Eulmont ou au bureau du SIS.
- Pour les urgences contacter uniquement la directrice au 06.83.09.52.57.
- **Pour des raisons d'organisation, de commande de repas, et de respect des taux d'encadrement règlementaires, nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions hors délais.**

Modalités d'accueil:

- ↔ **L'accueil s'effectue au périscolaire d'Agincourt à l'école du Pain de Sucre.**
- ↔ **Pour l'ensemble de l'accueil :**
 - L'enfant est repris par ses parents ou une personne majeure dûment habilitée par eux et indiquée sur le formulaire d'inscription.** Une pièce d'identité pourra être demandée pour récupérer l'enfant.
 - Les enfants ne pourront en aucun cas partir seuls, ou avec un mineur.**
- ↔ Le goûter n'est pas fourni par le service, il reste à la charge des familles.
- ↔ Aucun médicament ne sera administré aux enfants sauf sur ordonnance médicale.

Période	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Journée complète
Participation des familles quotient familial ≤ 750	9	13	20
Participation des familles quotient familial : $750\text{€} < \text{QF} \leq 1100\text{€}$	10	14	22
Participation des familles quotient familial $1100\text{€} < \text{QF} \leq 1500\text{€}$	11	15	24
Participation des familles quotient familial $> 1500\text{€}$ ou Non allocataire CAF	12	16	26
Tarifs familles extérieures	Majoration de 10% aux familles extérieures aux communes organisatrices dont les enfants ne sont pas inscrits dans les écoles d'Agincourt, d'Eulmont et de Bouxières-aux-Chênes		

Fournir une attestation CAF mentionnant le nom, le numéro d'allocataire, et le quotient familial.

A défaut, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Pour les familles percevant les aides au temps libre, solliciter les services de la CAF pour des aides complémentaires.

Facturation :

- ↪ La facturation est établie mensuellement, vous recevrez un titre de recette de la Trésorerie d'Essey-Lès-Nancy.
- ↪ Toute absence hors délais, non communiquée le mercredi de la semaine A pour la semaine B (hors vacances et jours fériés) sera à la charge de la famille.
- ↪ En cas d'absence non prévisible (maladie, accident, cas de force majeure...) prévenue et justifiée le matin même avant 8h15 par téléphone à la directrice : 06.83.09.52.57, le service ne sera pas facturé aux familles. Toute absence non prévenue et non justifiée sera à la charge des familles.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à :

Mme Laura GABRIEL : directrice du périscolaire tél : 06.83.09.52.57
Mme Floriane GILLMETT : directrice adjointe tél : 07.82.65.23.99

Mairie d'EULMONT rue du château 54690 Eulmont

Bureau du SIS et école du Pain de Sucre : chemin des cossons 54770 Agincourt

Mail : eulmont-periscolaire@orange.fr

La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne faisant l'objet du dit traitement bénéficie du droit de consultation et de rectification des informations recueillies. Ce dernier s'exerce auprès de la mairie d'EULMONT.